

Compte rendu Conseil des quartiers Muette

02 07 2018 – Mairie du 16^e

Hanna Sebbah, Adjointe au Maire chargée des associations et des quartiers Muette, ouvre la séance du conseil de quartier en remerciant les participants de leur présence, elle souligne le succès de la séance de cinéma en plein air financée par les conseils de quartier Muette le 23 juin au jardin du Ranelagh. Suite aux retours des conseillers de quartier sur les sujets qu'ils souhaitent aborder en réunion, le thème de la prochaine séance sera la propreté.

La petite enfance dans le 16^{ème} arrondissement et le quartier Muette

Sandra Boëlle, adjointe au Maire chargée de la famille et de la petite enfance indique que :

- la population du 16^e est presque identique à celle d'une ville comme Grenoble avec 167 000 habitants
- Depuis plusieurs années, l'arrivée de jeunes familles attirées par la qualité des écoles et le cadre de vie, particulièrement dans la partie sud.
- Le 16e n'est plus un arrondissement de « favorisés » et on note de fortes inégalités de revenus ainsi que des personnes en situation de grande précarité.
- Avec une population qui rajeunit, plus que jamais se pose la question des modes de garde. En effet 85 % des familles travaillent.
- C'est la Ville qui gère la création et la gestion des crèches, le 16e arrondissement ne peut intervenir seul. Une centaine de places ont été créées depuis 2016 mais cela n'est pas assez.
- Les familles de classe moyenne ressentent le plus les difficultés des politiques familiales menées au plan national (modification du quotient familial, plafond de revenu, congé parental, baisse des prestations, fiscalité...).
- Nécessité de développer les modes de garde collectifs pour permettre aux familles de conserver une activité professionnelle.
- 773 places en crèche municipale existent dans le 16^e, réparties sur 12 crèches.

- Depuis 2015, développement du secteur privé avec la création de 230 places en crèches inter-entreprises et 50 places en micro crèche.
- Sur le quartier Muette, 3 crèches municipales : rue d'Ankara (38 places), rue du Commandant Schloesing (88 places) et rue Faustin Hélie créée récemment (34 places).
- Quelques associations complètent l'offre municipale avec une halte-garderie rue de l'Annonciation et une en plein air dans les jardins du Ranelagh.
- Une crèche associative sera bientôt ouverte rue Nicolo pour 65-70 enfants à partir de janvier 2019. Elle porte ce projet depuis 2 ans, il faut du temps pour que ce type de projet aboutisse.
- Elle indique que les crèches associatives sont soumises aux mêmes prérogatives (ouverture, encadrement, fonctionnement...) que les crèches municipales, elles sont financées par la CAF et la mairie de Paris.

Hanna Sebbah rappelle que le conseil de quartier avait financé sur son budget d'investissement des équipements pour la crèche Schloesing , aidant ainsi la petite enfance à son niveau.

Thierry Martin, adjoint au Maire chargé de l'emploi, de la vie économique, de la mémoire et du monde combattant, souligne l'importance de la garde à domicile qui représente une niche d'emploi et un réseau très important.

Pierre-Alain Weill, conseiller d'arrondissement, ajoute qu'une crèche a été ouverte Porte d'Auteuil et un autre bientôt rue Erlanger, pour 66 places.

Sandra Boëlle se réjouit de la création de nouvelles places mais les efforts doivent être poursuivis.

Mohamed Moumaris, conseiller de quartier Muette Nord, déplore le ralentissement de la natalité lié aux politiques familiales décidées par l'Etat, notamment la baisse des aides financières aux familles, et estime que le modèle familial français doit être protégé. Il suggère que le conseil de quartier forme un groupe d'étude sur ce sujet, afin de proposer des solutions et les remonter à d'autres instances telles que le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris.

Sandra Boelle confirme que les politiques familiales menées ont contribué à la baisse de la natalité, elle le constate d'ailleurs dans le 16^e qui perd une centaine de bébés par an depuis 3 ans. L'Etat doit prendre ses responsabilités. Des associations familiales luttent contre cela. Elle souligne la multiplication de foyers monoparentaux et de familles recomposées.

Thierry Martin note que la situation en Allemagne est bien plus difficile avec un réel déficit de natalité. Selon lui, le problème de la natalité est bien plus complexe, européen, et ne dépend pas uniquement des aides de l'Etat.

Dora de Paula, conseillère de quartier Muette Sud, demande s'il est possible de proposer des activités au sein des crèches.

Sandra Boëlle répond que cela est possible et que les crèches disposent d'un budget de fonctionnement qui le permet. Elle propose à Dora de Paula de lui envoyer un mail avec son projet, elle s'en occupera.

Olivia Bernanose, conseillère de quartier Muette Nord, demande si, dans le 16^e, il existe des structures pour aider les familles monoparentales.

Sandra Boëlle répond que les deux centres de PMI (protection maternelle et infantile) font du soutien à la parentalité, mais il y a encore beaucoup de choses à faire. Son souhait est de créer un lieu d'écoute parents-enfants.

Thierry Martin ajoute que c'est un sujet très important car il y a de plus en plus de familles monoparentales et il voit de nombreuses personnes en difficulté dans le cadre de sa délégation à l'emploi, particulièrement des femmes seules avec des enfants qui sont en rupture d'emploi. Le 16^e n'est pas épargné par ce phénomène. Heureusement de nombreuses associations interviennent dans ce domaine et prennent en charge ce type de difficultés et la municipalité est mobilisée.

Pierre-Alain Weill souligne que la Mairie de Paris fait de gros efforts d'investissement. Il faut des équipements mais, également développer l'activité économique car c'est de cette manière que l'on fait venir des jeunes familles. C'est ce qui a été fait avec l'incubateur « le tremplin » à Jean Bouin qui est devenu le premier incubateur européen sur les technologies du sport.

Thierry Martin partage les propos de Pierre-Alain Weill . Il y a quelques semaines, le forum « made in 16 » organisé par la mairie du 16^e était axé sur le numérique et sur l'emploi, de nombreuses start-up étaient présentes, malheureusement pas « Le Tremplin » qui n'a pas pu se déplacer. Néanmoins on ne peut pas capitaliser uniquement sur les start-up, de nombreuses entreprises s'installent dans le 16^e. Il ajoute que de nombreux dirigeants de start-up incubées ailleurs viennent s'installer dans le 16, une fois que leurs affaires se développent. Thierry Martin souligne la multiplication des espaces de co-working.

Hanna Sebbah ajoute que nombreuses associations œuvrent pour l'accueil des familles et aident les jeunes parents à s'installer dans l'arrondissement.

Budget du conseil de quartier

Hanna Sebbah présente le budget des conseils de quartier Muette, précisant que de nombreuses choses peuvent être envisagées grâce au budget d'investissement.

Muette Nord :

- Fonctionnement : 5 850 €
- Investissement : 29 329 €

Muette Sud :

- Fonctionnement : 5 741 €
- Investissement : 40 357 €

Hanna Sebbah cite quelques exemples de réalisations faites grâce au budget d'investissement tels que des tracés de jeux dans une cour d'école, l'implantation d'un panier de basket ou l'aménagement de structures ludiques dans une crèche.

Caroline Matias, coordinatrice des conseils de quartier, ajoute que ces investissements peuvent être réalisés dans les équipements de proximité mais aussi sur la voie publique : aménagement de voirie ou installation d'agrès de fitness dans les parcs.

Eric Tétar, Conseiller de quartier Muette Sud, propose d'acquérir le matériel nécessaire pour l'organisation de projections de cinéma en plein air car le coût de la location du matériel depuis 3 ans prend une part importante du budget de fonctionnement. La somme à investir est importante, 82 000 € mais le projet pourrait faire l'objet d'un co-financement avec d'autres quartiers, les séances pourraient être plus fréquentes et bénéficier à de nombreuses personnes :

Ecran gonflable ATC base 12m	20 000
Projecteur Barco DP2K 10S	48 000
Enceintes acoustiques JBL	5 000
Table de mixage	1 000
Amplificateur	2 000
Câblage	1 000
Chaises	5 000
TOTAL	82 000

Hanna Sebbah remercie Eric Tétar de cette initiative innovante qui est très intéressante et pourra être proposée à l'ensemble des conseils de quartier car c'est un événement qui fonctionne bien et rassemble beaucoup de monde.

Eric Tétar précise que l'avantage de cet équipement est qu'il permet la projection de films dès leur sortie en salle. La multiplication des séances permettra de proposer une programmation variée : dessins animés pour les enfants, films art et essai et ainsi diversifier les publics. Il faudra être attentif à ne pas concurrencer les cinémas aux alentours en évitant notamment de diffuser des blockbusters américains.

Les séances pourront se faire en extérieur mais aussi à l'intérieur, comme au centre d'animation du Point du jour qui organise des séances de ciné-club mais ne dispose pas d'un matériel très performant. Eric Tétar suggère un rythme d'une séance par semaine sur 3 mois en été.

Caroline Matias attire l'attention sur les coûts de fonctionnement annexes tels que le barriérage du site et les prestations de sécurité, une séance par semaine lui semble un peu ambitieux. Il conviendra aussi de bien définir les rôles de chacun dans l'organisation des projections et veiller à la formation pour l'utilisation du matériel.

Eric Tétar envisage de faire appel aux conseillers de quartier et toutes les personnes intéressées, avec des gens du métier puisqu'il en connaît. L'idée étant de constituer une équipe d'au moins 10 personnes qui tourne pour que ce ne soit pas toujours les mêmes. Il a commencé à constituer une liste de personnes qui sont disponibles et qui ont les compétences pour manier le matériel. Il serait souhaitable d'établir un partenariat avec le centre d'animation afin que ce matériel soit utilisé fréquemment.

Hanna Sebbah rappelle que le montant de la prestation pour une séance s'élève à environ 5 000 €, sans compter les coûts liés à la sécurité : 3 500 euros pris en charge par la mairie.

Mohamed Moumaris rappelle que des projets avaient été proposés par les conseillers de quartier lors d'une commission et qu'ils devaient être soumis au vote des conseillers de quartier.

Hanna Sebbah répond qu'une étude de faisabilité est nécessaire avant de les soumettre au vote du conseil. L'ensemble des projets qui entre dans ce cadre seront soumis au vote lors du prochain conseil de quartier.

Mohamed Moumaris indique qu'il n'est pas favorable à l'achat du matériel de cinéma car c'est un investissement qui est très important pour du matériel qui se déprécie.

Caroline Matias précise que d'autres mairies d'arrondissement ont fait l'acquisition de ce type de matériel, il est possible de leur demander un retour d'expérience.

Dora de Paula se demande s'il est bien opportun d'investir dans ce matériel alors que le Majestic Passy peine à remplir ses salles. Elle suggère dans un premier temps d'organiser une sorte de festival avec 4/5 projections en location pour voir ce que cela donne.

Hanna Sebbah répond que le budget de fonctionnement n'est pas suffisant pour cela.

Eric Tétar craint que le cumul de ces budgets ne conduise à leur suppression.

Mohamed Moumaris estime que ce budget serait plus utile pour pallier aux besoins établissements de petite enfance et à ceux des espaces verts, par exemple. Il considère que le projet de cinéma n'est pas prioritaire face au besoin de renouvellement d'équipement de certains établissements.

Sandra Boëlle va demander aux directrices de crèche quels sont leurs besoins et demander des devis.

Patricia Rivayrand fera de même auprès du responsable des espaces verts

Michèle Zivy, conseillère de quartier Muette Nord, propose de solliciter les écoles dans lesquelles elle siège en tant que représentante de la mairie de Paris.

Hanna Sebbah collectera tous ces éléments et les soumettra au vote du prochain conseil de quartier.

Pierre-Alain Weill, rappelle que le budget participatif permet à tous les habitants et notamment les conseillers de quartier de déposer des projets qui sont soumis au vote des habitants. Les projets de renouvellement des équipements entrent dans ce cadre et sur des montants bien plus importants que le budget du conseil de quartier. Un site internet est dédié au budget participatif et les conseils de quartier peuvent se grouper pour proposer ensemble des projets.

Nicole Richard-Gruffaz, conseillère de quartier Muette Nord, demande qui décide de retenir ou non les projets.

Pierre-Alain Weill répond que les projets font l'objet dans un premier temps d'une étude de faisabilité par les services, les projets parisiens et d'arrondissement sont soumis au vote en septembre.

Caroline Matias explique qu'après un premier filtre de recevabilité qui veille à ce que le projet entre bien dans le cadre du budget d'investissement et qu'il ne dépasse pas l'enveloppe allouée, une première étude est menée par les services techniques. Enfin une commission réunissant les directions opérationnelles de la ville, des élus et le cabinet du Maire statue sur la liste définitive des projets. La liste des projets sera disponible dans le courant du mois pour un vote qui aura lieu du 7 au 23 septembre. Les habitants ont la possibilité de voter sur le site internet du budget participatif ou dans un des points de vote répartis sur l'arrondissement.

Dora de Paula demande ce qui va être fait des locaux laissés vacants par le tribunal dans la mairie.

Patricia Rivayrand, Directrice Générale des services, répond que plusieurs projets sont en cours d'étude et en discussion mais qu'il est encore trop tôt pour en parler. Elle disposera sans doute de davantage d'information à la rentrée. Néanmoins elle peut dire que le projet de crèche qui avait été un temps envisagé ne sera pas réalisé, les locaux n'étant pas adaptés.

La date de la prochaine séance du conseil de quartier sera prochainement communiquée.